



**ST-LUDGER, 9 FÉVRIER 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le mardi 9 février 2021 à 19 h, via conférence Web ou téléphonique, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Goderic Purcell, Roger Nadeau et Thérèse Lachance. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernard Therrien, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

Assiste également à la séance Madame Julie Richard, directrice générale adjointe.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance ordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2021-02-038

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 9 février 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Adoption des procès-verbaux du 12 et 25 janvier 2021
5. Activités de fonctionnement au 5 février 2021 – Dépôt
6. Comptes payés et à payer au 5 février 2021 :
  - 6.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 369561
  - 6.2 Adoption
7. Conseil municipal – Modification du règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux
8. Administration :
  - 8.1 Directrice générale – Forfait cellulaire
  - 8.2 Directrice générale adjointe – Forfait cellulaire
  - 8.3 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers
  - 8.4 Subvention voirie locale – Mandat pour reddition de compte
  - 8.5 Rapport annuel sur la gestion contractuelle pour l'année 2020
  - 8.6 Formation FQM – Le coût de revient des activités municipales
  - 8.7 Site internet – Mise à jour Wordpress
  - 8.8 Programme de gestion des actifs municipaux – Mandat pour compléter demande d'aide financière
  - 8.9 Desjardins – Cartes de dépôt
9. Voirie :
  - 9.1 Programme d'aide à la voirie locale : Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux

- 9.2 Borne de recharge pour véhicules électriques – Renouvellement entente
- 9.3 Inter 2013 – Achat d'une boîte de camion
- 9.4 Garage – Achat d'une génératrice
- 9.5 Tonte des terrains municipaux
- 10. Eau potable
- 11. Eaux usées – Mesure des boues aux étangs aérés
- 12. Service incendie :
  - 12.1 Installation électrique pour génératrice
  - 12.2 SCRI – Plan de mise en œuvre pour l'année 8
- 13. Bibliothèque municipale – Contribution municipale 2021
- 14. Corporation Ludgéroise de Développement :
  - 14.1 Avenir de la Corporation
  - 14.2 Versement de l'aide financière
  - 14.3 Assemblée générale annuelle
  - 14.4 Rémunération des administrateurs
- 15. Dérogation mineure – Lot 4 189 591
- 16. Centre sportif Mégantic – Requête concernant l'adhésion à la 3<sup>e</sup> couronne
- 17. SAE Plus – Adhésion
- 18. Patinoire – Démission et embauche d'une nouvelle personne à l'entretien
- 19. Demande d'aide financière – Journée internationale du droit des femmes
- 20. Varia
- 21. Dépôt de documents pour information
- 22. Répertoire du courrier reçu au 5 février 2021
- 23. Période de questions de l'assistance.
- 24. Levée de la séance ordinaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

### **4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 25 JANVIER 2021**

#### Résolution 2021-02-039

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
 APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2021 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

#### Résolution 2021-02-040

ATTENDU que chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 et en avoir pris connaissance ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
 APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
 ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit dispensée de lire le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT AU 5 FÉVRIER 2021 - Dépôt**

Les activités de fonctionnement au 5 février 2021 ayant été distribuées préalablement aux conseillers, ceux-ci s'en déclarent satisfaits.

**6. COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 5 FÉVRIER 2021 :**

**6.1 Le Centre du Camion (Beauce) Inc. – Facture # 369561**

Résolution 2021-02-041

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

D'AUTORISER le paiement de la facture # 369561 du Centre du Camion (Beauce) Inc. au coût de 923.27 \$, taxes en sus, pour la réparation de l'Inter 2013 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-330-15-526 – *Entretien et réparation – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**6.2 Adoption**

Résolution 2021-02-042

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a en main la liste des comptes payés et à payer ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin

APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

ET RÉSOLU

QUE les comptes ci-dessous présentés totalisant 137 108.70 \$ soient payés par la directrice générale quand il y aura lieu, avec imputation aux postes budgétaires adéquats.

**SALAIRES NETS PAYÉS POUR JANVIER 2021**

Élus municipaux	3 574.06 \$
Employés municipaux	17 670.92 \$
Pompiers volontaires	986.83 \$
Ministre Revenu du Québec (Part employé+employeur)	7 038.64 \$
Receveur Général du Canada (Part employé+employeur)	2 817.66 \$
CSST	554.66 \$
RVER (Part employé)	352.10 \$
<b>TOTAL DES SALAIRES NETS PAYÉS : JANVIER 2021</b>	<b>32 994.87 \$</b>

**CHÈQUES ÉMIS JANVIER 2021**

9332-5330 QUÉBEC INC.	6 358.50 \$
BELL MOBILITÉ INC.	110.47 \$
DAVEN PEPIN-LAMONTAGNE	683.38 \$
Hydro-Québec	3 052.06 \$

LA CAPITALE ASSUREUR	1 146.90 \$
Les Pompes R. Fontaine	1 869.34 \$
Maison la Cinquième Saison	100.00 \$
Réseau D'Aqueduc Lapierre Inc.	2 162.66 \$
SI St-Ludger	550.00 \$
Sogetel Inc	840.54 \$
THIBAULT & ASSOCIÉS	809.25 \$
Visa Desjardins	481.95 \$
<b>TOTAL DES CHÈQUES ÉMIS : JANVIER 2021</b>	<b>18 165.05 \$</b>

COMPTES À PAYER JANVIER 2021

A.D.M.Q.	959.13 \$
Auto Quirion & Drouin Inc	698.86 \$
Bell Gaz Ltée	973.85 \$
Blanchette, Vachon C.A.	7 185.94 \$
C.M.P. Mayer Inc	465.65 \$
CAIN LAMARRE	2 987.92 \$
Canada Post Corporation	66.69 \$
Centre Régional de Services aux	117.13 \$
ÉNERGIES SONIC INC.	3 851.36 \$
ENVIRONEX	274.21 \$
Équipement de bureau Demers Inc	374.90 \$
Escouade Canine MRC 2017	851.31 \$
Fernand Dufresne Inc.	209.77 \$
Hydro-Québec	1 810.86 \$
Le Centre Du Camion (Beauce) Inc	1 459.72 \$
Le Pro du CB Inc.	1 782.34 \$
Les Éditions Juridiques FD	421.37 \$
Les Fabrications Pierre Fluet Inc	3 180.34 \$
Les Services EXP inc.	24 025.47 \$
M.R.C. Du Granit	1 697.95 \$
Municipalité de Audet	300.00 \$
MUNICIPALITÉ DE MILAN	1 023.45 \$
Municipalité du Lac-Drolet	888.91 \$
Municipalité Saint-Gédéon-De-Beauce	1 654.63 \$
Orizon Mobile	102.09 \$
Pascal Dulac	48.23 \$
PRODUITS SANY	29.03 \$
PUROLATOR INC.	33.17 \$
Réal Huot Inc	22 408.57 \$
Robitaille Équipement Inc	5 427.40 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 Inc	398.78 \$
Solutions GA	126.47 \$
Valoris	113.28 \$

**TOTAL DES COMPTES À PAYER : JANVIER 2021** 85 948.78 \$

**TOTAL DES COMPTES : JANVIER 2021** **137 108.70 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**7. CONSEIL MUNICIPAL – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

## Avis de motion 2021-177

Le conseiller Bernard Rodrigue donne avis de motion qu'à une séance subséquente du conseil sera présenté pour adoption un règlement relatif au *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique ainsi que les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adopté.

Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), copie d'un projet de Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux est jointe en annexe du présent avis.

### **8. ADMINISTRATION :**

#### **8.1 Directrice générale – Forfait cellulaire**

##### Résolution 2021-02-043

ATTENDU que le Service d'achat municipal (SAM) permet aux acheteurs et aux responsables des approvisionnements de toutes les municipalités et MRC du Québec, qu'elles soient membres ou non membres de la FQM, de se procurer une multitude de produits et services de qualité à un prix des plus avantageux ;

ATTENDU que Bell Mobilité et Solutia Télécom, par l'entremise d'une entente avec le SAM, offre un forfait exclusif pour répondre aux besoins en téléphonie mobile des municipalités du Québec ;

ATTENDU que cette entente très avantageuse permet aux municipalités de réaliser des économies de près de 40 % sur leurs services mobiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire les démarches auprès de Bell Mobilité par l'entremise du distributeur Solutia Télécom, pour l'achat d'un contrat de 36 mois avec le forfait Voix et Données ANP – 5GO de données partagées au coût mensuel de 46.50 \$, taxes en sus, ce forfait comprenant :

- Minutes illimitées au Canada (incluant les interurbains)
- Centre de messages affaires
- Afficheur, messages textes, photos et vidéos illimités au Canada
- 5GO de données partagées
- Conférence téléphonique, renvoi d'appel et appel en attente

QUE le Conseil municipal autorise l'achat des accessoires suivants :

- |                        |                 |
|------------------------|-----------------|
| - 1 protecteur d'écran | 14.99 \$ (+ tx) |
| - 1 étui               | 25.49 \$ (+ tx) |
| - 1 câble data         | 13.56 \$ (+ tx) |
| - 1 chargeur mural     | 22.91 \$ (+ tx) |

QUE ces dépenses soient payées à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-331 – *Téléphone* et 02-130-00-670 *Fourniture de bureau, imprimés et livres*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.2 Directrice générale adjointe – Forfait cellulaire**

### Résolution 2021-02-044

ATTENDU que la directrice générale adjointe utilise son cellulaire personnel pour les besoins de son travail à la Municipalité ;

ATTENDU la discussion qui a eu lieu lors de l'étude du budget 2021 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de verser à la directrice générale adjointe une allocation mensuelle de 23.25 \$ plus taxes, pour l'utilisation de son cellulaire personnel, ce montant correspondant à 50 % du coût du forfait cellulaire de la directrice générale ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-331 – *Téléphone*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.3 États financiers – Mandat pour compléter les pages S51-3 et S55 à S65 des états financiers**

### Résolution 2021-02-045

ATTENDU que, suite au plan d'allégement fiscal instauré par le gouvernement en 2016, l'envoi des prévisions budgétaires 2021 et les redditions de compte du MTQ ne sont plus nécessaires ;

CONSIDÉRANT cependant que de nouvelles sections ont été ajoutées aux états financiers ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la firme Blanchette Vachon sencl soit autorisée à compléter la page S51-3 - question # 10 concernant la reddition de compte du MTQ et les pages S55 à S65 concernant les données prévisionnelles 2021 ;

QUE ce mandat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-413 *Comptabilité et vérification*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **8.4 Subvention voirie locale – Mandat pour reddition de compte**

Ce point est inclus dans la résolution précédente.

## **8.5 Rapport annuel sur la gestion contractuelle pour l'année 2020**

La directrice générale dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle pour l'année 2020. Ce rapport sera également publié sur le site internet de la municipalité.

## **8.6 Formation FQM – Le coût de revient des activités municipales**

### Résolution 2021-02-046

ATTENDU que la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) offre une formation en ligne intitulée *Le coût de revient des activités municipales* et que madame Julie Richard, directrice générale adjointe, désire suivre cette formation au coût de 255.00 \$, taxes en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

QUE madame Julie Richard soit inscrite pour suivre cette formation;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00-454 *Inscription session de formation*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.7 Site internet – Mise à jour Wordpress**

Résolution 2021-02-047

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau

ET RÉSOLU

QUE la compagnie Quatorze Communications soit mandatée à procéder à la mise à jour annuelle de base de Wordpress au coût de 249.00 \$, taxes en sus;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-130-00- 671 *Matériel informatique – maintenance, rép.*

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ des conseillers

### **8.8 Programme de gestion des actifs municipaux – Mandat pour compléter demande d'aide financière**

Résolution 2021-02-048

ATTENDU que la Fédération Canadienne des Municipalités (FCM) a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux ;

ATTENDU que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise, dans le cadre de ce programme, des activités à l'intention des membres de la FQM ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger participe aux activités organisées par la FQM liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux ;

ATTENDU que la FCM offre aux municipalités un *Programme de gestion des actifs municipaux* (PGAM) financé par Infrastructure Canada et conçu pour aider les municipalités et les collectivités canadiennes à prendre des décisions éclairées en matière d'investissements dans les infrastructures en se fondant sur des pratiques plus solides de gestion des actifs ;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'inventaire des actifs de la Municipalité ;

ATTENDU que la FQM propose son aide aux municipalités afin de compléter et faire le suivi de la demande d'aide financière auprès de la FCM ;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger mandate la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour compléter et faire le suivi d'une demande d'aide financière de la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre du *Programme de gestion des actifs municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **8.9 Desjardins – Cartes de dépôt**

#### Résolution 2021-02-049

ATTENDU que la Municipalité a été informée que la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière fermerait sa succursale de Saint-Ludger en 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser l'émission de cartes d'accès Desjardins pour dépôt seulement à la directrice générale et son adjointe ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale soit autorisée à entamer les procédures nécessaires pour l'obtention de 2 cartes d'accès Desjardins pour dépôt seulement auprès de la Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9. VOIRIE :**

### **9.1 Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux**

#### Résolution 2021-02-050

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU que le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;



ATTENDU que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU que l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU que l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU que les travaux effectués auprès le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Ludger approuve les dépenses d'un montant de 18 176.25 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministre des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **9.2 Borne de recharge pour véhicules électriques – Renouvellement entente**

### Résolution 2021-02-051

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger souhaite offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques par le maintien de la borne de recharge actuellement exploitée au bureau municipal sous la bannière du Circuit électrique ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger désire faire partie du Circuit électrique et qu'Hydro-Québec accepte qu'il en fasse partie à condition qu'il adhère aux règles de fonctionnement du Circuit électrique ;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger et Hydro-Québec souscrivent aux principes du développement durable et de l'électrification des transports et qu'elles désirent par leur partenariat en poursuivre la promotion auprès de leurs clientèles respectives ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouvellement l'entente de partenariat avec Hydro-Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger autorise le renouvellement avec Hydro-Québec du partenariat pour une durée additionnelle de 5 ans, suivi de périodes de renouvellement automatique sauf dans le cas de l'émission d'un avis de terminaison ;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge (240V) pour véhicules électriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.3 Inter 2013 – Achat d'une boîte de camion**

Résolution 2021-02-052

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise l'achat d'une benne basculante – SHD 15' x 42" x 60" chez Robitaille Équipement Inc. au coût de 16 500 \$, taxes en sus, et telle que décrite à la soumission n° 7122 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-320-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n° 15)* et 02-330-15-526 *Entretien et réparation – Inter 2013 (n° 15)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **9.4 Garage – Achat d'une génératrice**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **9.5 Tonte des terrains municipaux**

Résolution 2021-02-053

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal accepte de prolonger le contrat signé avec monsieur Vincent Morin pour la tonte des terrains municipaux pour l'année 2021 au coût de 10 900 \$, non taxable ;

QUE ce contrat soit payé à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-320-00-510 *Contrat de tonte des terrains municipaux*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **10. EAU POTABLE**

Aucun point.

## **11. EAUX USÉES – MESURE DES BOUES AUX ÉTANGS AÉRÉS**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

## **12. SERVICE INCENDIE :**

### **12.1 Installation électrique pour génératrice**

Résolution 2021-02-054

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
ET RÉSOLU

QU'un virement de crédit de 505.00 \$ soit effectué du poste budgétaire 02-222-00-442 *Incendie : Services rendus par autres municipalités* au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains* ;

QUE Michel Fecteau, entrepreneur électricien, soit mandaté pour procéder à l'installation d'un transfert switch pour génératrice au coût de 2 860.34 \$, taxes en sus, et tel que décrite à la soumission reçue par courriel le 22 janvier 2021 ;

QUE le travail devra être fait d'ici la mi-avril 2021 ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-220-00-522 *Entretien et réparation – bâtiments et terrains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**12.2 SCRI – Plan de mise en œuvre pour l'année 8**

Résolution 2021-02-055

ATTENDU qu'en vertu de l'article 35 de *la Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locale et régionale chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger a pris connaissance du rapport préparé par la Municipalité, du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 du Schéma de couverture de risques incendie ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Ludger adopte le rapport du plan de mise en œuvre prévu pour l'année 8 préparé par le service incendie de la Municipalité à l'égard du Schéma de couverture de risques incendie, et ce, pour l'année 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**13. BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – CONTRIBUTION MUNICIPALE 2021**

Résolution 2021-02-056

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal autorise le paiement de la contribution municipale 2021 au coût de 4 119.85 \$, taxes en sus ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-702-30-959 *Quote-part – Réseau Biblio Estrie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **14. CORPORATION LUDGÉROISE DE DÉVELOPPEMENT :**

### **14.1 Avenir de la Corporation**

Discussion sur l'avenir de la Corporation.

### **14.2 Versement de l'aide financière**

Résolution 2021-02-057

CONSIDÉRANT qu'une assistance financière est nécessaire au développement des activités de la Corporation Ludgéroise de Développement afin qu'elle puisse pleinement remplir son mandat ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QU'un chèque de 14 000 \$ soit émis au nom de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-610-00-999 *Programme et projets – Développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **14.3 Assemblée générale annuelle**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

### **14.4 Rémunération des administrateurs**

Résolution 2021-02-058

ATTENDU que la Corporation Ludgéroise de Développement est très active et que le suivi de tous les projets et du plan de relance requiert beaucoup de temps, surtout de la personne qui occupe la présidence ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : monsieur Roger Nadeau  
ET RÉSOLU

QU'une compensation monétaire équivalente à 100.00 \$ /mois soit remise à la présidente de la Corporation Ludgéroise de Développement ;

QU'une compensation monétaire équivalente 25.00 \$ par présence soit remise aux autres administrateurs ayant assistés aux rencontres mensuelles ou rencontre de sous-comités de la Corporation Ludgéroise de Développement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

## **15. DÉROGATION MINEURE – LOT 4 189 591**

Résolution 2021-02-059

ATTENDU que monsieur Réjean Paré désire procéder à la coupe totale d'une plantation de sapins (superficie de 2.3 hectares) située en périmètre d'urbanisation sur le lot 4 189 591 ;

ATTENDU que l'article 10.6 du *Règlement de zonage* stipule que seuls les types d'abattage autorisés dans le périmètre d'urbanisation sont les suivantes :

- L'abattage d'un arbre mort ou atteint d'une maladie incurable;
- L'abattage d'un arbre dangereux pour la sécurité ou la santé des citoyens;
- L'abattage d'un arbre qui constitue une nuisance à la propriété publique ou privée;
- L'abattage d'un arbre qui cause des dommages à la propriété publique ou privée;
- L'abattage d'un arbre qui nuit nécessairement à l'exécution de travaux publics;
- L'abattage d'un arbre qui nuit nécessairement à la réalisation d'un projet de construction ou d'aménagement paysager autorisé par la municipalité.

ATTENDU que monsieur Paré a consulté le voisinage et que les voisins favorisent la coupe pour des raisons de sécurité et ne voient aucune objection à la réalisation des travaux ;

CONSIDÉRANT que la localisation de certains arbres est située à proximité de résidences ;

CONSIDÉRANT tous les éléments justificatifs données par l'ingénieur forestier au dossier ;

ATTENDU que la demande n'affecte pas l'usage ni la densité du sol ;

ATTENDU que la situation ne cause aucun préjudice sérieux au voisinage immédiat ;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU jugent que cette demande est mineure et recommande au Conseil municipal d'accepter la dérogation mineure ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : monsieur Denis Poulin

ET RÉSOLU

QUE le Conseil municipal de Saint-Ludger accepte la recommandation du Conseil Consultatif d'Urbanisme D'ACCORDER la dérogation mineure demandée par monsieur Réjean Paré à l'effet d'accepter la coupe totale d'une plantation de sapins (superficie de 2.3 hectares) située en périmètre d'urbanisation sur le lot 4 190 499 du Cadastre du Québec de la Municipalité de Saint-Ludger.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**16. CENTRE SPORTIF MÉGANTIC – REQUÊTE CONCERNANT L'ADHÉSION À LA 3<sup>e</sup> COURONNE**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**17. SAE PLUS – ADHÉSION**

Ce point est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

**18. PATINOIRE – DÉMISSION ET EMBAUCHE D'UNE NOUVELLE PERSONNE À L'ENTRETIEN**

Résolution 2021-02-060

CONSIDÉRANT la démission reçue de madame Marie-Hélène Morin à titre de personne responsable de l'entretien de la patinoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell

APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Ludger procède à l'embauche de madame Sandra Côté à titre de responsable de l'entretien de la patinoire municipale au même taux horaire que la responsable précédente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**19. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – JOURNÉE INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES**

Résolution 2021-02-061

ATTENDU que, dans le cadre de la journée internationale du droit des femmes, le Centre des femmes de la MRC du Granit, en collaboration avec de nombreux partenaires, organise un événement virtuel qui sera diffusé sur les réseaux sociaux comme Facebook, Instagram ainsi que sur leur site Web afin de souligner la contribution des femmes de chez nous au développement de la MRC du Granit ;

ATTENDU que le Centre des Femmes de la MRC du Granit s'adresse à la Municipalité de Saint-Ludger afin d'obtenir un soutien financier considérant que leurs revenus d'autofinancement sont très limités en cette année de pandémie ;

ATTENDU que le Conseil a analysé cette demande en fonction de la politique relative aux demandes de dons et commandites qu'il a adoptée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Thérèse Lachance  
ET RÉSOLU

DE ne pas accéder à cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**20. VARIA**

Le conseiller Denis Poulin informe le Conseil municipal qu'il a été approché par des industriels concernant la fermeture de la succursale de la caisse populaire Desjardins. Il demande à ce qu'il y ait des démarches de faites auprès des dirigeants de la caisse afin de retarder la fermeture.

Le conseiller Denis Poulin va communiquer avec le directeur de la caisse.

**21. DÉPÔT DE DOCUMENTS POUR INFORMATION**

Le document suivant a été remis au Conseil pour information :

- ⇒ Conseil des maires – PV du 20 janvier 2021
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 11 janvier 2021
- ⇒ Bulletin Contact – Édition du 25 janvier 2021
- ⇒ Mini-Scribe
- ⇒ Membre en direct

**22. RÉPERTOIRE DU COURRIER REÇU AU 5 FÉVRIER 2021**

Résolution 2021-02-062

ATTENDU que la correspondance reçue au bureau municipal entre le 8 janvier et le 5 février 2021 est classée sous 4 rubriques :

- |   |          |   |              |
|---|----------|---|--------------|
| ⇒ | Régional | ⇒ | Communiqués  |
| ⇒ | Général  | ⇒ | Publications |

ATTENDU qu'une liste de cette correspondance a été remise à chaque membre du conseil ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Goderic Purcell  
APPUYÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

### **23. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Comme la séance ordinaire a lieu à huis clos dû à la Covid-19, aucune personne présente et aucune question n'a été reçue.

### **24. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Résolution 2021-02-063

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
QUE la séance ordinaire soit levée. Il est 20h03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernard Therrien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernard Therrien, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.